

STATIONNEMENT 2 ROUES MOTORISEES

1 - DEFINITION

Adapter la signalisation aux emplacements moto ou plus généralement aux 2RM en fonction de la demande et de la localisation des emplacements.

2 - REFERENCES

Guide de Nantes Métropole

La fiche signalisation stationnement généralités apporte les renseignements généraux ou spécifiques.

3 - PRINCIPES

- Signalisation verticale par panneau B6a1 et panonceau M4c et si autorisé au cyclomoteur panonceau M4d2.
- Signalisation horizontale par ligne blanche discontinue T'2 ; Le stationnement peut-être en bataille ou en épi. En épi sur voirie il aura une inclinaison de 45° ou 60°.
- Apposition du mot "MOTO" si autorisé **uniquement** aux motocyclettes le long de l'emplacement.

4 - SIGNALISATION

La signalisation sera posée suivant l'aménagement sur chaussée ou hors chaussée.

Signalisation horizontale

Le marquage est celui du stationnement, discontinue blanche T'2 2u (10cm). La ligne des séparation des places 2RM sera du même type.

Signalisation verticale


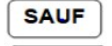





Se référer à la fiche signalisation stationnement généralités pour la pose des panneaux (orientation, position...).

Tous les stationnements seront autorisés aux cyclomoteurs par la pose du panonceau M4d2.



5 - SCHÉMAS DE CHOIX DE LA SIGNALISATION

Voir fiche signalisation stationnement généralités pour la pose des panneaux.

Type de stationnement	Localisation	Panneaux et panonceaux	Signalisation horizontale
Stationnement moto et cyclomoteur	Sur voirie en position	B6a1  M9  M4c  M4d2 	Schémas 1 ou 2
Stationnement moto et cyclomoteur	En parc de stationnement	C1a  M4c  M4d2 	Schéma 3 à adapter avec les marquages des schémas 1 ou 2

Le panneau B6a1 suivant sa position sera complété par un panonceau type M8.

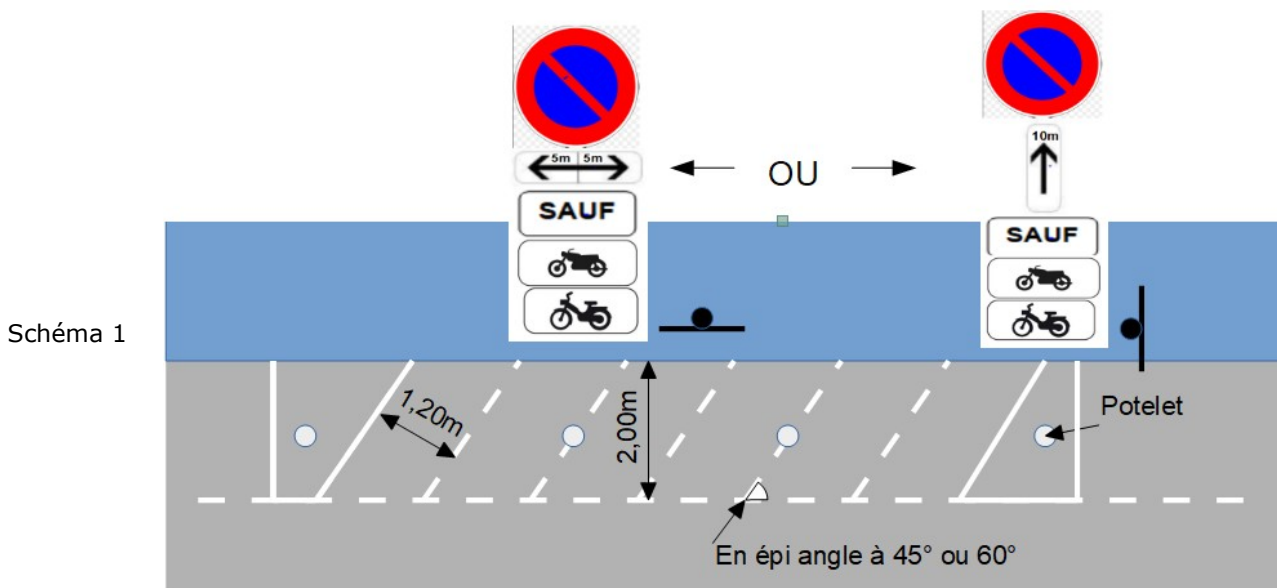
Exemples de stationnement autorisé "MOTO et CYCLOMOTEURS"

Les dimensions, profondeur et largeur, sont des minimums.

Pour les places sur chaussée, un potelet ou arceau servant d'accroche aux antivols sera posé toutes les 2 ou 3 places de stationnement pour éviter à un véhicule de s'y stationner.

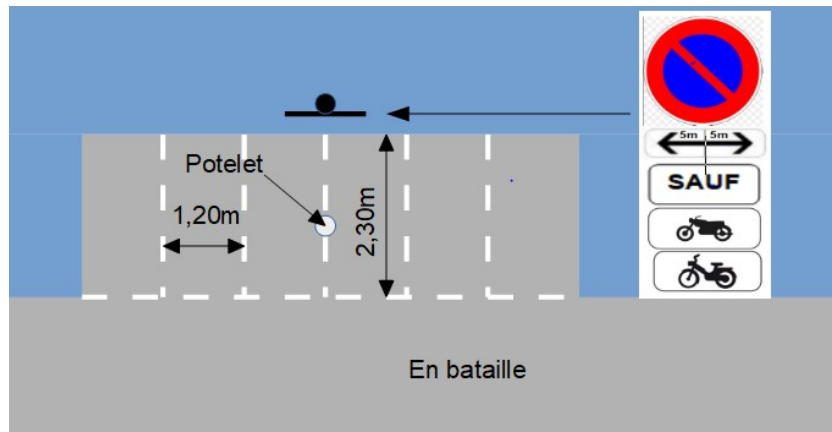
Sur voirie

En épi angle de 45° ou 60°



En bataille

Schéma 2

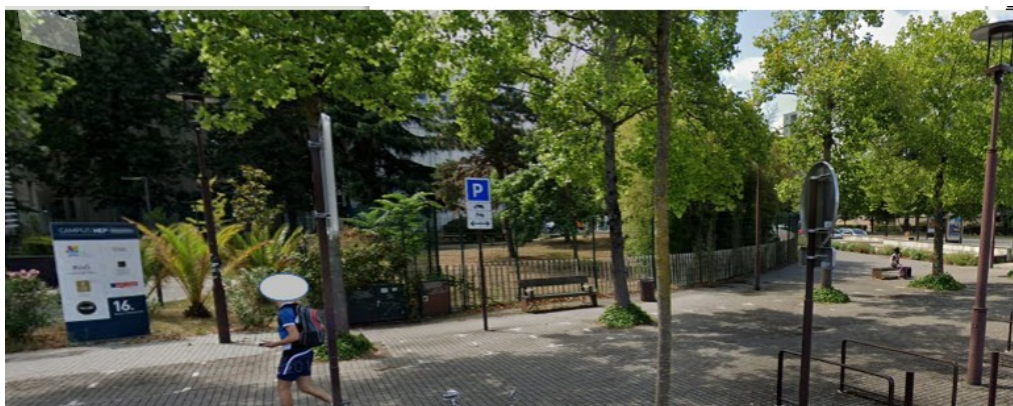


En parc de stationnement

Les places ont les mêmes dimensions que celle sur voirie. Si l'espace n'est pas accessible aux véhicules la pose de potelet n'est pas nécessaire, préférer un arceau pour accrocher l'antivol.

Le panneau sera le C1a complété par les panonceaux M4c et M4d2.

Schéma 3



C1a



M4c



M4d2



S'il est besoin d'une signalisation avancée, la signalisation sera complétée par un panonceau M1 ou M3. Il peut être rajouté le nom du parc.

C1a



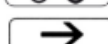
M4c



M4d2



M3



C1a



M4c



M4d2



M1

